

N° 11 - du 10 juillet 2015

## EDITO

---



Chers Amis,

En cette fin de semestre, notre association porte le deuil suite au départ de notre ami, collègue ou confrère, Maître Jacques Armengaud. Cette nouvelle tragique nous a porté une atteinte particulière. Nous lui rendons hommage et adressons à nouveau une pensée de soutien à ses associés et collaborateurs.

La vie étant faite d'une succession d'événements heureux et malheureux, nous vous rappelons la nomination d'Emmanuel de Marcellus en tant que Président désigné. Félicitations, Emmanuel !

Emmanuel prendra ses fonctions de Président de l'APRAM en janvier 2016 à l'issue de mon mandat. A titre personnel, je suis ravie de transmettre le flambeau à Emmanuel dont je sais qu'il aura toute l'énergie et les qualités requises pour continuer d'accompagner le développement de notre association. Je me réjouis également pour lui de savoir qu'il vivra une expérience magnifique et enrichissante et lui souhaite tous mes meilleurs vœux de succès.

L'actualité législative au cours des 6 derniers mois a connu quelques rebondissements :

- En France, avec la publication d'un premier décret modificatif des décrets dits SVA/SVR suite à nos actions couplées avec la CNCPI et autres associations soeurs. Le texte en matière de marques, qui continue de soulever des interrogations parmi les professionnels, fera l'objet dans les semaines à venir d'une directive INPI. Cette dernière définira la pratique de l'Office et précisera notamment le point de départ du délai d'interruption et la notion de régularisation... Par ailleurs, un second décret modificatif est en cours de rédaction (notamment sur les CCP).

- Au niveau communautaire, l'accord politique sur le projet de Directive Marque a enfin abouti début juin, et les textes du règlement et de la Directive ont fait l'objet d'une publication le 10. En quelques lignes, voici les principaux apports des textes :

- l'exigence de reproduction graphique de la marque est supprimée ;

- les motifs absolus et relatifs de refus sont complétés dans la directive ;

- les procédures administratives en nullité et déchéance deviendront obligatoires dans tous les états membres, les états disposant toutefois d'un délai de 7 ans à compter de l'adoption de la directive pour les mettre en œuvre ;

- tous les pays devront prévoir une procédure d'opposition. 26 territoires disposent déjà d'une telle procédure. Aussi, les éléments majeurs d'harmonisation des procédures seront le fait que :

1- plusieurs droits antérieurs pourront être invoqués dans une opposition ;

2- les oppositions pourront être fondées sur une marque antérieure, une Aop ou une Igp ;

3- l'atteinte à la renommée (équivalent art 8-5 Rmc) sera un fondement d'opposition ;

4 - les procédures devront prévoir au moins deux mois de suspension si les parties en font la demande conjointe ;

5 - le non usage de la marque antérieure comme moyen de défense devient obligatoire (si l'usage n'est rapporté que pour certains produits, seuls ces produits sont retenus ;

- la durée de protection est harmonisée à 10 ans (c'est déjà le cas dans la plupart des pays) ;

- les conséquences d'IP Translator sont intégrées ;

- les mesures contre les marchandises de contrefaçon en transit sont plus favorables aux titulaires de marques que ce qu'elles n'étaient depuis l'arrêt Nokia. La charge de la preuve repose désormais sur le propriétaire des produits et non sur le titulaire de la marque.

Je vous invite, pour plus de détails, à prendre connaissance des deux excellentes présentations faites par Isabelle Chauvet et Patrice Pellegrino dans le cadre de la Commission Relations Internationales et Européennes le 1<sup>er</sup> juillet.

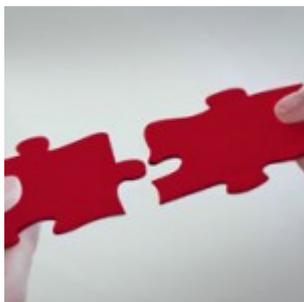
Pour conclure, je vous souhaite à tous un très bel été, un bon repos estival, et au plaisir de vous retrouver le 25 septembre pour une séance intitulée : « Quelle fiscalité pour les revenus des Droits de la Propriété Industrielle ? »

Bien Amicalement

Clotilde Piednoël, Présidente de l'APRAM

## NOS ACTIVITES

---



### **Activités institutionnelles**

Au cours du deuxième trimestre 2015, l'APRAM a pu défendre les intérêts de ses membres et prendre position à différentes reprises sur les différents sujets :

- 7 Mai : Publication du [décret](#) réformant l'application de loi « Silence vaut acceptation », paru le 7 mai dernier, soit seulement quelques jours avant l'application aux marques du délai entraînant

rejet prévu dans le précédent texte

- 10 juin - Paquet Marque :

. [Note de couverture](#) du secrétaire général du Comité représentatif permanent

. [Texte en Anglais de la directive Marque](#)

. [Texte en Anglais du Règlement Marque](#)

- Les redevances des procédures devant l'INPI augmentent le 1er juillet prochain.

Veuillez trouver l'arrêté récemment publié qui fixe ces nouveaux montants.

[Arrêté Redevances](#)

- [Décret indications géographiques](#) signé et publié au JO du 3 juin et mise en ligne du [nouveau formulaire d'opposition](#)

### **Nos autres activités :**

L'APRAM entretient des relations amicales et régulières avec les associations étrangères et les Offices. Nous avons organisé ou participé aux événements suivants :

- **Bilatérale APRAM / AIPLA** : Le 9 juin 2015 l'APRAM recevait une délégation de l'AIPLA dans les bureaux de Jones Day. Les thèmes abordés étaient principalement un partage de connaissances et d'interprétation – américaine/ Européenne – des programmes de convergence CP3 et CP5, ainsi que les marques non traditionnelles. Vous trouverez [les présentations](#) qui ont été faites lors de cette réunion.

- **OHMI** : <http://apram.com/activites/rerelations-institutionnelles/ohmi/>

- 14-15 Avril: Liaison Meeting. Sandra Strittmatter représentait l'APRAM,

- 24 Avril : User Group à Alicante. Clotilde Piednoël représentait l'APRAM. Cette réunion nous a permis d'échanger avec l'OHMI et les associations sœurs sur les programmes de convergence et de constater que même entre spécialistes, la convergence sur les règles juridiques n'était pas aisée, raison pour laquelle l'APRAM soutient prioritairement les convergences en matière d'outils (nouvelles bases de données ou amélioration des bases existantes).

- 8 au 10 juin : ABBC à Alicante. Clotilde Piednoël et Valérie Dorey représentaient l'APRAM dans ce moment très fort où les orientations de l'OHMI sont fixées avec les représentants des 28 délégations nationales, de la Commission Européenne, de l'OMPI, de l'OHMI et enfin des Users par le biais de la présence des associations. L'OHMI a présenté ses résultats budgétaires, ses réalisations notamment dans le cadre des activités du fond de coopération (plus 350 mises en œuvre de programmes informatiques au sein des offices nationaux pour faciliter et améliorer leurs pratiques) ou dans le cadre de l'Observatoire ; ainsi que son plan stratégique 2016/2020.

- 18 juin : Réunion Convergence Programme Modèles CP6 à Bruxelles. Christophe Saliou représentait l'APRAM,

- 29 juin : Bilatérale APRAM/OHMI à Alicante. Clotilde Piednoël, Valérie Dorey et Emmanuel de Marcellus représentaient l'APRAM.

- **ECTA** : Conférence annuelle du 10 au 13 juin 2015 : Bertrand Geoffray représentait l'APRAM, et a fait une excellente présentation avec les dernières mises à jour sur le Paquet Marque.

## NOS CONFERENCES ET REUNIONS DE COMMISSIONS



### **Nos conférences :**

\* Le **Dimanche 3 mai 2015 de 8h30 à 11h00, lors de l'INTA, à San Diego, a eu lieu notre traditionnel petit déjeuner APRAM** à l'Hôtel Solamar. Ce moment convivial a rencontré un grand succès. Plus de 260 personnes ont participé, parmi eux de nombreux membres, futurs membres et des amis de l'APRAM mais aussi des représentants des offices et des associations sœurs.

\* Le **Vendredi 29 Mai 2015 a eu lieu une conférence co-organisée avec le LES** intitulée : « La maîtrise de la Marque dans les relations contractuelles ». Cette séance, qui a eu lieu à la Maison des Arts et Métiers, était une première en la matière et a rencontré un vif succès puisque plus de 200 personnes étaient présentes. [Les présentations](#) des intervenants peuvent être consultées sur notre site.

\* Le **Vendredi 26 juin 2015 a eu lieu la traditionnelle conférence APRAM / MEDEF** intitulée : « Propriété Intellectuelle : Outil stratégique pour entreprendre » Cette séance qui a eu lieu dans les locaux du MEDEF fut co-animée par Marie-Sophie Clavière, Directrice Générale du MEDEF Paris et fut suivie d'un cocktail sur le thème de l'Eté offert par Corsearch. [Les présentations des intervenants](#) peuvent être consultées sur notre site.

### **Nos Commissions de travail :**

Les réunions suivantes ont été organisées au cours du deuxième trimestre :

### - Commission « Lutte contre la contrefaçon »

Le lundi 27 avril sur le thème : « Bilan d'application du nouveau règlement douanier n° 608/2013 un an après son entrée en vigueur, la position des douanes au regard du nouveau compromis du paquet marques et les perspectives d'évolution, l'adoption du décret d'application de l'article 7 de la loi du 11 mars 2014 » avec Katell Guiziou, Nadine Babonneau et Sébastien Tiran ;

L'UNIFAB nous permet de venir à sa commission le 21 mai 2015 sur la lutte contre la contrefaçon dans les Emirats Arabes et de rencontrer le 12 juin l'équipe en charge de la lutte contre la contrefaçon du groupe Alibaba ;

Le mercredi 8 juillet 2015 sur le thème « Cadre et pratiques de la lutte anti-contrefaçon en Grèce » avec Panos Malamis, Alkistis-Irène Malamis et Afrodit Adamakou ;

### - Commission "Canada" :

Le jeudi 11 juin 2015 sur le thème : « Un enregistrement de marque de commerce est à la fois une épée et un bouclier dans le cas d'un litige » avec Alexandre Ajami et Chantal Desjardins ;

### - Commission « Droits nationaux étrangers »

Le jeudi 9 juillet 2015 sur le thème : « Après la contrefaçon - calcul et recouvrement des dommages et intérêts en Allemagne » avec Georges Brox ;

### - Commission « Marques Internationales et Communautaires »

Le mercredi 1er juillet 2015 sur le thème : « Paquet Marques suite et fin ?? » avec Isabelle Chauvet et Patrice Pellegrino.

Nous ne pouvons que vous inciter à rejoindre une ou plusieurs commissions en contactant le Président de la Commission concernée.

Enfin, sur un mode plus ludique, la **Commission Cultur'Apram** a organisé :

- Le 8 juin 2015 : Expo Icônes américaines - Chef d'œuvres du Moma, au Grand Palais. Cette visite a remporté un vif succès auprès de nos membres.

- Le 6 juillet : une visite guidée de la Tour Eiffel. Compte tenu des nombreuses demandes, nous essaierons d'organiser une seconde session mais les dates sont pour le moment complètes.

- Le 9 juillet : APRAM'PERO au Café Hortense (uniquement sur réservation et paiement en ligne sur le site).

## NOUVEAUX MEMBRES



Le Conseil d'Administration du 5 juin dernier a admis les nouveaux membres suivants : Christelle Chamayou, Frédérique Durandea, Delphine Knafo, pour le collège « Industrie » ; Joanne Quirin, Maÿlis Gadonneix, Charlotte Babelon, Damien Rémy, Clément Monnet, Lola Kandelaft, Frédéric Dumont, Faustine Chaudon, Mélina Wolman, Conrad Weinmann, Marion Aitelli, Aude Vives-Albertini, Inès Tribouillet, Jérôme Sujkowski, Camille Rideau, Jean André pour le collège « Avocat » ; Barbara Gehri pour le collège « Conseil ».

Nous nous réjouissons de leur admission et leur souhaitons la bienvenue.

## A VENIR



Le 25 septembre 2014 de 9h à 13h à la Maison des Arts et Métiers aura lieu notre prochaine conférence APRAM sur le thème « Quelle fiscalité pour les revenus des Droits de la Propriété Industrielle ? ». [Inscriptions en ligne sur notre site.](#)

---



Rendez-vous sur : [www.apram.com](http://www.apram.com)